Pennel ; secrétaire-adjoint, M. Moreux ; trésorier, M. Forget.

M. Robillard, qui avait désiré être déchargé des fonctions de vice-président, a été nommé vice-président d'honneur.

Le Cercle a voulu ainsi montrer en quelle estime il tenait le ferme républicain et l'excellent citoyen qui fut si longtemps membre de son bureau.

Les remerciements des élus furent écoutés attentivement et vigoureusement applaudis, surtout les spirituelles paroles du nouveau vice-président, M. Paul Théry, avocat.

Les produits de l'octroi. — Pendant le mois de février 1914, l'octroi a produit 60.500 fr. 53, ce qui porte à 174.516 fr. 67 les produits des deux premiers mois de l'année.

Ces produits sont en augmentation de 9650 fr. 25 sur ceux des mois correspondants de 1913.

BEUVRY-LES-ORCHIES

Au voleur. — On a soustrait, la nuit, 4 poules valant 15 francs, dans le clapier de M. Henri Varlet.

FONT-DE-LA-DEULE

Mineurs. — La gendarmerie a verbalisé à la charge de Léon Devred, 45 ans, mécanicien à la fosse n° 3 des Mines de l'Escarpelle, demeurant à Roost-Warendin, accusé d'outrage à la pudeur.

FLINES-LEZ-RACHES

Les familles nombreuses. — La municipalité est heureuse d'annoncer que soixante-treize familles, bénéficiaires de l'assistance aux familles nombreuses, ont touché cette semaine l'allocation qui leur est accordée.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Flines-lez-Raches s'est réuni dimanche 22 février dernier, sous le présidence de M. Joseph Deregnaucourt, maire, conseiller d'arrondissement.

L'assemblée accepte les propositions relatives à un projet de grosses réparations sur le chemin de grande communication n° 25 de Bapaume à Orchies.

Avis favorable est donné à :

1° Huit demandes de sursis d'incorporation pour continuation d'études ou frère au service ;

2° Diverses demandes de soutien de famille des classes 1912, 1913 et 1914.

Le Conseil autorise la transmission du marché des fournitures gratuites à MM. Héroguez et Hovelaque, successeurs de M. Degez, décédé.

Il admet trois demandes à l'assistance obligatoire et deux demandes nouvelles à l'assistance aux familles nombreuses.

Il désigne pour la revision de la liste électorale du Conseil de prud'hommes M. Bodin Albert, employé, et M. Delbruyère J.-Bte, patron.

Il vote la prorogation des tarifs et règlements de l'octroi pour une nouvelle période de trois ans à partir du 1er janvier 1915 pour finir le 31 décembre 1917.

Les affaissements de terrains. — Les cultivateurs propriétaires des Marais des Six-Villes, réunis à la mairie de Flines-lez-Raches le lundi 23 février dernier, ont décidé de se former en syndicat pour la défense de leurs intérêts compromis par les affaissements survenus à leurs terrains.

Ils ont décidé de demander à la Compagnie des mines de Flines de vouloir bien donner suite à l'entretien qui a eu lieu précédemment avec M. le directeur des mines au sujet de l'établissement d'une pompe mécanique.

Ils insistent ensuite pour que le service hydraulique poursuive le projet qui est à l'étude, en vue de l'assèchement des terrains inondés.

Une nouvelle réunion aura lieu le 22 mars.

Manifestation de sympathie. — Mardi dernier 24 février, eut lieu manifestation de sympathie fut organisée par la Ligue républicaine de Flines-les-Raches, à l'occasion de la promotion comme officier d'académie de M. Alphonse Verdavoir, premier adjoint au maire, chevalier du Mérite agricole.

La réunion de la Ligue eut lieu au siège chez Caron Joseph, puis un cortège fut formé et se rendit à la mairie où M. Verdavoir, en présence du Conseil municipal, fit la réception.

Là M. Jérôme Hurpy, vice-président de la Ligue républicaine, adjoint au maire, rappela en termes émus les luttes passées pour le triomphe des idées républicaines par M. Verdavoir, et retraça sa vie politique.

Puis M. Joseph Deréganaucourt, maire, conseiller d'arrondissement, félicita le nouveau promu de la distinction qui lui est accordée par le gouvernement de la République, et rappela les services rendus par lui à la commune et aux institutions républicaines.

M. Verdavoir, en quelques paroles émues, remercia le Conseil municipal, les membres de la Ligue républicaine et la musique municipale et les assure de son entier dévouement à la cause républicaine, comme par le passé.

SIN-LE-NOBLE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi, à 8 heures et demie du soir, à la mairie, en session légale, sous la présidence de M. Wilmot, maire, assisté de MM. Wignolle et Colmant, adjoints.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observations.

Questions de voirie et de travaux. — Le Conseil autorise l'installation au chemin des Vaches, par la Compagnie des mines d'Aniche, d'une voie ferrée particulière aux conditions et charges spéciales qui lui ont déjà été faites par la ville de Douai et aux quelles se joignent plusieurs autres.

Le vœu est émis que les réflecteurs des lampes soient repeints en blanc et que les projets d'installation d'éclairage de la rue de la Paix et du chemin des Crêtes soient remis à jour et étudiés.

Le Conseil accepte le fauchardement du fossé (partie allant du chemin du Bois des Rois au chemin du Tour de la Tarte), moyennant la somme de soixante francs.

Le Conseil, comme suite aux désirs exprimés par la commission, formula les vœux suivants :

1° Que les plaques indicatrices des noms des rues soient repeintes.

2° Qu'un projet de remaniement du bout de la rue Faidherbe, côté rue Sainte-Barbe, soit établi pour l'adoucissement de la pente, d'accord avec la Compagnie d'Aniche.

Le Conseil municipal émet un vœu pour que la Compagnie des chemins de fer du Nord éclaire toute la nuit le passage à niveau de la gare.

Insuffisance de crédits. — Le Conseil vote sur l'exercice 1913, les suppléments de crédits ci-après : confection des rôles 0 fr. 44 ; traitement du receveur municipal, 0 fr. 20 ; entretien des bâtiments communaux, 3.145 fr. 95 ; enfants assistés, 156 fr. 95 ; pensés, 294 fr. 40 ; assistance médicale, 841 fr. 81 ; assistance aux vieillards, 662 fr. 72 ; consultations de nourrissons, 90 fr. ; protection de la santé publique, 3.184 fr. 20 ; 1re annuité d'emprunt 0 fr. 01, soit au total 4 276 fr. 66.

Divers. — Le Conseil admet nombre de pères irréconvertibles pour l'exercice 1913, note des gratifications pour travaux supplémentaires aux employés de la mairie, donne main-levée d'une hypothèque, autorise une rétrocession de terrain au cimetière, émet le statut sur des demandes de soutiens de famille, des demandes nouvelles d'assistance obligatoire et d'assistance aux vieillards.

Le Conseil décide la création d'une médaille à 8 francs pour tous les chiens circulant en ville ; seuls les chiens de garde se sont taxés à 2 francs.

LALLAING

Au voleur. — Le mineur polonais Jean Kickehi a déposé une plainte contre son compatriote Martha Czapielaski, qui lui a emprunté une bicyclette valant 200 francs, et qui n'a pas reparu.

SOMAIN

Vol. — Un malfaiteur inconnu a soustrait la nuit des tuyaux de plomb valant 100 fr. en préjudice de M. Pidoux, industriel.

VALENCIENNES

Arrestation. — Un sieur Marcel Duvent a été arrêté pour avoir volé une montre en acier chez M. Margerin, bijoutier, rue du Quesnoy.

— Henri Vinchenoux, 19 ans, de Cambrai, a été arrêté pour avoir, le 20 février, à la porte d'un estaminet de la rue Capron, volé une bicyclette appartenant à M. Petit, de Cambrai.

Fêtes de quartier. — La fête du quartier de la Porte du Quesnoy aura lieu les 19 et 20 juillet, le même jour que le Carnaval d'été.

Etat civil. — Naissances. — Malvina Golfin, rue Comtesse, cité Hespart, 4 — Suzanne Bronsart, Chemin des Planches, 7 — Alfred Bécart, rue Amédée-Bultot — Henri Bay, rue Amédée-Bultot — Raymonde Rémy, avenue Dampierre, 293 — Albert Bascop, Marché-au-Poisson, 3 — Marguerite Ledieu, coron Corbeau, 119 — Lucienne Delamette, rue Neuve, 27 — Lucien Delamette, rue Neuve, 27 — Simonne Joogle, rue de Famars, 29 — Lydie Denys, rue Amédée-Bultot — Marcel Authom, rue Amédée-Bultot — Georges Vanderbruggen, rue Amédée-Bultot — Marcel Potier, place du Neuf-Bourg, 17 — Michel Bar, rue de Famars, 94 — Andrée Barrois, rue Joaquin-Desprez, 50 — Georgette De Rango, rue de Famars, 6 — Paule Saelens, rue Pillette, 2 — Fernand Baratte, rue Jeanne-d'Arc — Raoul Bélot, rue Amédée-Bultot — Aline Soyez, rue Amédée-Bultot — Lucienne Lacroix, rue du Jolimetz, 24.

Publications de mariages. — Entre : Pierre Evrard, frappeur à Valenciennes, et Blanche Malaquin, ménagère à Valenciennes — Henri Burette, usinier à Valenciennes, et Elodie Cuvelier, ménagère à Valenciennes — Louis Defoin, chapelier à Tourcoing, et Blanche Créteur, journalière à Tourcoing — Alphonse Deroubaix, débardeur à Valenciennes, et Geneviève Larivière, ménagère à Valenciennes — Paul Cloton, mécanicien à Valenciennes, et Adèle Guetin, ménagère à Valenciennes — Constant Delfosse, mécanicien à Valenciennes, et Madeleine Bayard, ménagère à Valenciennes — Alfred Brevière, usinier à Valenciennes, et Louise Vermeulen, repasseuse à Hautmont.

Mariages. — Entre : Octave Tourneux et Joséphine Boucq — Alfred Lesens et Elise Leroy — Emile Soulmais et Alcida Pavot — Henri Dejaegère et Désirée Bloin — Fernand Dancre et Germaine Jorieux — Fernand Tricot et Marie Lesnes — Jules Libre et Mechtilde Duprez — Désiré Lachambre et Hélène Roland — Bernard Lagae et Germaine Quenon — Jules Rivière et Marguerite Pilon.

Décès. — Paul Delerue, 46 ans, rue Amédée-Bultot — Arthur Richard, 45 ans, rue Amédée-Bultot — Désiré Poirette, 30 ans, rue Amédée-Bultot — Célina Lespèce, 70 ans, rue de Mons, 70 — Marie Grimbert, 66 ans, veuve de Félix Sicaud, rue des Porchelets, 16 — Augustine Triest, 85 ans, veuve de Pélicien Carlier, Pont Belsaux, 1 — Arnould Quenon, 24 ans, rue de Lille, impasse Saint-Agricol — Rosalie Durier, 33 ans, épouse de Albert Massé de la Fontaine — Victor Hiver, 62 ans, rue des Glacis, 23 — Emile Carlier, 46 ans, Usine Electrique — Thomas Dubois, 39 ans, écluse Folien — Adélaïde Chopin, 83 ans, avenue Duchesnoie, 22, veuve de Adolphe Gourdin — Marie Cariguard, 37 ans, hameau Saint-Roch — Alphonse Vandepaute, 45 ans, rue Amédée-Bultot — Jules Givert, 73 ans, place de l'Hôpital.

HASNON

Nous apprenons avec plaisir que M. Désiré Tison, le dévoué président de la société de secours mutuels « Les Ouvriers d'Hasnon », vient d'obtenir la médaille d'or de la mutualité.

Cette distinction bien méritée a été très favorablement accueillie par toute la population, qui tient M. Tison en grande estime.

DENAIN

Une conférence. — Le succès qu'a eu la conférence organisée par l'Amicale de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Denain a été complet. Le grand amphithéâtre de l'école n'a pu contenir tous les auditeurs et auditrices, que la visite des ateliers sous la conduite de M. Caillault, et les descriptions des nouvelles machines commerciales : duplicateurs, rotative, machines à colonner, machines à dicter, etc., faites par MM. Hubert et Fuset, avaient déjà intéressé au plus haut point.

Le sympathique président, M. Quennepoix, dans une excellente allocution, a su en quelques mots renseigner les invités sur le mérite de l'œuvre de conférencier, M. A. Legros, qui n'est pas du reste un inconnu pour les membres de l'Amicale, étant ex-professeur à l'école primaire supérieure de Denain.

ONNAING

Chez les mineurs. — Le syndicat des mineurs d'Onnaing nous prie d'insérer l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs d'Onnaing, réunis au Salon de la Montagne, après avoir pris connaissance du manifeste de Basly et de ses suiveurs essayant de briser la grève actuelle, décident de faire la grève des électeurs jusqu'à ce que le Parti socialiste ait exclu Basly le jaune et autres rénégats ».

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

Succès scolaires. — Au concours d'histoire naturelle, organisé par la Société Nationale d'Acclimatation de France, les six élèves présentés par l'école de garçons ont obtenu les récompenses suivantes :

1. Sophye Pierre, diplôme de médaille d'or ; 2. Michel Georges médaille d'argent ; 3. Coudeville Julien, médaille de bronze ; 4. Rollin Séverin, médaille de bronze ; 5. Castéra Roger, mention honorable ; 6. Février Raymond, mention honorable.

En outre, le zélé directeur, M. Georges Vercoutre, se voit attribuer la médaille d'argent de la Société Nationale d'Acclimatation.

Toutes nos félicitations.

SAINT-POL-SUR-MER

Rixe. — Une dispute a éclaté entre deux ouvriers ajusteurs, Marquard Gaston et Broucke Emile, travaillant à l'usine Guernier-Romme et Cie. Une bataille s'ensuivit, Broucke fut violemment poussé sur un étau et eut deux côtes brisées.

Le blessé fut reconduit à son domicile où il reçut les soins d'un docteur.

Broucke n'a pas porté plainte.

PETITE-SYNTHE

Vol. — Un vol de linge a été commis par un inconnu dans la cour d'un estaminet. Des draps de lit, des essuie-mains et des chemises ont disparu.

Le chien attaché dans la cour n'a pas aboyé.

CAMBRAI

INCHY

Doux caractère. — Basquin Noël, tailleur, venait d'entrer au cabaret Boisteux. Comme on lui refusait à boire, il injuria le débitante et porta des coups au cabaretier qui était intervenu.

LIGNY

Arrestation. — En vertu d'une contrainte par corps, Lasson Jules, 28 ans, journalier, a été arrêté et écroué.

PROVILLE

Surprise désagréable. — Les époux Wilmot-Mory, débitants à Etant absentés de leur domicile, constatèrent en rentrant que des malfaiteurs avaient tenté de s'introduire chez eux. Un carreau avait été enduit de savon et des traces d'effraction se voyaient sur le mur. Une enquête est ouverte.

MONTRECOURT

Vol. — On a volé 4 lapins à la dame Gilleron, ménagère.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Alliance Française. — Samedi, à 8 heures et demie du soir, M. Delevert, professeur d'histoire au Collège d'Arras, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, donnait sur les préliminaires diplomatiques de la guerre de 1870-71, une conférence qui a obtenu le plus vif et le plus légitime succès. Le mérite de M. Delevert, comme le faisait ressortir M. Segand, vice-président, qui présenta l'orateur, en excellents termes, est d'autant plus grand que le distingué professeur remplaçait à l'improviste M. Durand qui, retenu par la maladie n'avait pu se rendre à Arras.

L'attention soutenue de l'auditoire a témoigné du vif intérêt que prenait l'assistance à ce magistral exposé.

Les rapprochements avec l'époque actuelle se présentaient d'eux-mêmes à l'esprit et ce n'était pas un des moindres attraits de cette superbe causerie qui laissera dans l'esprit des élèves de nos Collèges, de notre Ecole Normale et des élèves de Mme Delansorne, le meilleur et le plus durable souvenir.

Bénanimes applaudissements ont salué l'émouvante péroraison de M. Delevert que M. Segand remercia en des termes particulièrement heureux.

A cette conférence, assistaient M. le général Bizard, M. Réquignon, inspecteur d'Académie et M. Desfeux, principal du Collège.

ROUVROY-NOUMEA

L'accident de samedi. — Nous avons relaté dans notre numéro d'hier la fatale imprudence que commit M. Pietol en montrant son revolver à M. Florent Froissart, et qui faillit perdre la vie.

M. le docteur Jartel, de Billy-Montigny, est venu samedi soir donner ses soins au blessé qui avait des hémorragies internes. Il passa une nuit très agitée, mais hier matin, lorsque M. Jartel revint, accompagné de M. Wagon, docteur à Hénin-Liétard, il le trouvèrent beaucoup mieux. Ils constatèrent que l'hémorragie était arrêtée et que, sauf complications, le blessé peut être considéré comme sauvé. Tant qu'à la balle qui a dévié sur le sternum elle est logée dans un poumon.

On est à remarquer que M. Fleury Pistol jouit d'une bonne réputation et que la famille de M. Florent Froissart a demandé qu'aucune sanction ne soit prise contre Pistol.

BETHUNE

LENS

Julien Claisse, 35 ans, redevable de trois mois de prison pour coups et blessures, a été arrêté par les gendarmes.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Lens s'est réuni dimanche à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Basly. Etaient présents : MM. Hiloux et Van Pelt, adjoints ; Hubert, Evrard, Tison, Fassiaux, Duquesnoy, Dumont, Rémy, Brenet, Gillet, Pruvost, Maes, Duvet, Pouilly, Fiehaut, Pierron, Polard.

Délégués sénatoriaux. — Sont choisis comme délégués sénatoriaux : MM. Hiloux, Van Pelt, Delannoy, Pruvost, Brenet, Hubert, Rémy, Pierron, Fassiaux, Poiart, Duquesnoy, Coquelle, Maes, Dumont, Masquelier. — Délégués suppléants : MM. Flahaut, Gillet, Auvray.

Gare de Lens. — Dans la réunion du 21 février, dit M. Basly, vous avez demandé la construction d'une nouvelle gare. La ville supporterait un million 500.000 francs de dépenses couvertes par un emprunt, et la Compagnie du chemin de fer du Nord laisserait comme première mise de fonds les 200.000 francs qu'elle avait affectés pour les travaux d'agrandissement de la gare actuelle.

Afin de gager l'emprunt nécessaire, M. Basly propose l'établissement des taxes suivantes, que le Conseil municipal accepte :

Voyageurs (tarif à adopter qu'à l'arrivée) : billets simples et de demi-places : 1re places, 15 c. ; 2e, 10 c. ; 3e, 5 centimes.

Billets d'aller et retour et de bains de mer — 1re, 20 c. ; 2e, 15 c. ; 3e, 10 centimes.

Abonnements à plein tarif (abonnements hebdomadaires exceptés), 5 % : Billets pour les chiens, 10 c. ; bagages, 5 centimes.

Marchandises (de provenance ou à destination de Lens) par expédition de messagerie, cinq centimes ; expédition partielle, 20 centimes à la tonne. Expédition par wagon complet, grande et petite vitesse : 1 fr.

M. Gillet demande d'enlever les billets à destination des gares rapprochées.

M. Basly répond que la proposition de M. Gillet est malheureusement inacceptable. Des villes des environs ont été obligées, comme Lens, de consentir aux mêmes sacrifices afin d'obtenir la construction d'une nouvelle gare.

Liévin chef-lieu de canton. — A la suite d'un vœu émis au Conseil général par M. Lamendin, M. le Préfet du Pas-de-Calais demande avis au Conseil municipal, sur la création d'un canton à Liévin qui a démembré sur les communes de Liévin et d'Angres.

L'assemblée émet l'avis suivant :

« Le conseil municipal de Lens, considérant que la division du canton de Lens-Ouest serait préjudiciable aux intérêts commerciaux de la ville de Lens.

« Que la création projetée ne paraît aucunement justifiée, les relations entre Liévin, Angres et Lens étant très faciles et peu coûteuses.

« Que cette création entraînerait en outre l'installation d'une justice de Paix, d'une recette d'enregistrement, d'un bureau de ponts et chaussées, et d'autres services dont la dépendance serait supportée par tous les contribuables ;

« Donne avis défavorable au projet présenté. »

M. Pierron demandé l'érection de Lens en sous-préfecture.

Eclairage au gaz. — M. le Maire annonce qu'à la date du 1er mars, le nouveau tarif de l'éclairage au gaz est entré en application. Le conseil confie à la commission de l'éclairage, nommée précédemment, le soin de faire choix, après examen des garanties et avantages offerts, des bocs à incandescence destinés à l'éclairage public.

Questions diverses. — La ville invite une personne à entrer pour 0 fr. 50 par jour dans les frais d'hospitalisation de sa femme dans un asile d'aliéné. Elle supportera pour moitié le montant des dépenses restantes.

Le tirage des obligations de l'emprunt de 50.000 francs est effectué : Les numéros suivants sortent de l'urne : 181 — 214 — 221 — 19 — 224 — 154 — 186.

Avis favorable est donné à des demandes de dérogations au repos hebdomadaire présentées par M. Copin, coiffeur, qui demande pour son employé le repos le lundi au lieu du dimanche, et M. Lecomte, marchand-tailleur, Grand'Place, qui sollicite pour son personnel le repos du dimanche à 1 heure au lundi à 1 heure.

Un traité de gré à gré s'élevant à 924 fr. sera passé avec M. Dumont, armurier, pour la fourniture de 24 revolvers d'ordonnance, 24 étuis et 24 boîtes de cartouches, nécessaires aux agents de police.

Un crédit de 1.000 francs est ouvert pour solde des frais de purge d'hypothèque et intérêts à verser à M. Dauchel, dont l'immeuble a été acheté pour la construction de la nouvelle mairie.

Le conseil approuve la réception définitive de travaux supplémentaires de pavage, avenue du 4-Septembre, rue du Wéts, la construction de l'écurie municipale, de trois classes à l'école Jeanne-d'Arc, de la morgue, de tables de classe, livres, pour 800 francs, par M. Vanveldem, entrepreneur à Roubaix.

BILLY-MONTIGNY

Accidents. — Legoyat Jacob, Billy, contusion au pied gauche. — Stadji Ammar, Billy, contusion index droit. — Dully Jean-Pierre, Billy, plaie contuse main droite. — Dupont Henri, Billy, contusion au pied gauche. — Pruvost Jean-Baptiste, Bourgogne, pigûre au doigt main droite. — Leroux Marcel, Fouquières, contusion main gauche. — Amand Joseph, Billy, plaies à l'annulaire et auriculaire droits. — Dewasme Léon, Billy, index gauche écrasé. — Delossel Georges, Billy, plaie contuse main gauche. — Clinskpoor Edouard, Billy, plaie index gauche.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

M. Alfred Franck, mineur, cité Saucelle, a porté plainte contre Adolphe Coupé, 19 ans, son pensionnaire, qui est parti en emportant des effets d'habillement et sans payer 30 francs dus pour frais de pension.

LIEVIN

Le IIIe Congrès de la Fédération des Groupes Commerciaux et Industriels du Pas-de-Calais. — Le IIIe Congrès de la Fédération des Groupes commerciaux et industriels du Pas-de-Calais qui devait avoir lieu à Liévin, les dimanche 15 et lundi 16 mars, est remis en raison des élections municipales complémentaires de Liévin.

Le Bureau de la Fédération d'accord avec l'Union Commerciale de Liévin, chargée de l'organisation de ce congrès en a reporté la date aux 28, 29 et 30 mars.

SALLAUMINES

Enfant ébouillanté. — Le jeune Joseph Huquenoy, 4 ans et demi, de retour de l'école, en jouant dans la cour de la maison paternelle, était tombé dans un chaudron d'eau bouillante. Il vient de mourir après de vives souffrances.

LOISON-SOUS-LENS

Train pris en écharpe. — Une locomotive, haut le pied, partie de Lens, entrait en gare de Loison-sous-Lens, le brouillard intense voilait les signaux allumés, le mécanicien ne vit pas le disque d'arrêt. La machine prit en écharpe une rame de wagons en manœuvre. Deux furent culbutés, et complètement démolis, les planches arrachées, les roues et essieux broyés. Un troisième culbuté, laissa, ainsi que les deux autres, échapper sur les voies, le contenu de son chargement de sacs d'avoine. L'homme d'équipe Quillet qui se trouvait sur un deux wagons tamponnés fut projeté à quelques mètres de là dans une haie. Il se releva légèrement blessé.

Le mécanicien et le chauffeur sont indemnes.

BOULOGNE

CALAIS

Conseil municipal. — **Election des délégués sénatoriaux.** — Le Conseil municipal s'est réuni hier matin, à dix heures, pour élire les délégués sénatoriaux devant prendre part à l'élection d'avril prochain.

L'administration a présenté une liste de 24 membres et le parti de l'action sociale une autre.

C'est la première qui a été élue par 25 voix sur 30 votants.

Ont été nommés comme délégués titulaires :

MM. Morieux, maire ; Berquet, Barrisse, Hembert, Apenses, adjoints ; Barsby, Blanquart, Bouchequet, Boulanger, Castel, Belardière, Delvart, Dely, Dubois, Dubertire, Lateux, Lefèvre, Loëz, Martin, Martin, Noyon, Salembier, Villemant, conseillers municipaux, et M. Carpentier.

Ont été nommés délégués suppléants :

MM. le docteur Crespin, Gransart, Ledoux, Pauchet et Scholtey.

A onze heures et demie, la réunion prit fin sans incident.

Procès de presse. — Samedi ont été plaidés trois procès de presse : 1° Par M. G. Bornard, rédacteur en chef du « Phare » contre M. G. Nandin directeur du « Petit Calaisien », et par ce dernier contre M. J. Pennery, directeur du « Phare ». Enfin, M. J. Pennery, attrait en justice M. Le Floch, rédacteur au « Petit Calaisien ».

Ces procès, pour lesquels se sont présentés à la barre Me Marquis, pour le « Phare », et Chevalier, pour le « Petit Calaisien », ont été intentés pour diffamation.

Le Tribunal a mis ces affaires en délibéré.

Le poêle incendiaire. — Un poêle surchauffé a communiqué le feu au plancher d'une pièce située au-dessus du café Herbert, 11, boulevard Gambetta.

Une dizaine de seaux d'eau eurent raison de ce feu qui endommagea cependant le plancher de la pièce et le plafond du café.

Les dégâts assez importants sont couverts par une assurance.

Voleurs de bois. — Les frères Victor et Noël P..., journaliers à Calais-Nord, ont été pincés livrant un tombereau de bois à un boulanger de la rue de la Citadelle. Ce bois avait été volé, par eux, sur le port, au préjudice de M. Ravina, consignataire. De même, plusieurs étiquettes avaient été volées par les mêmes individus, à M. L. Vincent, entrepreneur maritime, place de Suède.

Les frères P..., fort mal notés, ont été envoyés à Boulogne.

Garde-pêche anglais au port. — L'avion garde-pêche anglais « Alcyon », chargé de la surveillance de la mer du Nord, est entré au port et s'est amarré au quai Fourmier. L'« Alcyon », sous les ordres du commandant Hinton mesure trois ou quatre jours dans notre port.

En jouant, un enfant se casse le bras. — Un groupe d'enfants s'amusait, hier soir, devant le domicile de leurs parents, quand l'un d'eux, le jeune Marcel Duvivier, âgé de 7 ans, poussé par un autre, tomba sur la chaussée de si malencontreuse façon qu'il se fracture le bras.

Le docteur Rénies, mandé en hâte, vint réduire la fracture.

Infraction à la loi Grammont. — Les nommés André D..., 22 ans, et Eugène G..., 28 ans, tous deux charretiers au service de M. Morand, ont sévèlé chacun une contravention pour avoir attelé à un tombereau un cheval ayant aux deux épaules des plaies saignantes suppurantes, larges comme la paume de la main et une autre plaie sous la dossière, large comme une pièce de 5 francs.

Aucune de ces plaies n'était protégée par un linge et se trouvait en contact avec les harnais.

Il faut purger. — Charles Bidoux, 25 ans, journalier, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour purger une peine de 2 mois d'emprisonnement pour délit de pêche.

Il a été dirigé sur Boulogne.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 février 1914

L'hydrogène impur. — Les explosions de Salomé et de la rue Colbert, à Lille

Les 3 et 7 juin 1912, deux tubes contenant de l'hydrogène éclatèrent dans l'atelier de deux commerçants de Lille et de Salomé, causant la mort d'un jeune ouvrier, M. Brichet, et blessant plus ou moins grièvement plusieurs de leurs camarades.

Trois experts, MM. Grimpret, Boon et Anglès d'Auriac, furent désignés par M. Delalé, juge d'instruction, avec mission de rechercher les causes de ces deux explosions, et de dire qui devait en être rendu responsable.

Les conclusions du rapport des experts furent formelles : les deux accidents sont dus à l'impureté du gaz fourni par la Société « l'Hydroxygène pur », du Marais-de-Lomme, et cette impureté provient d'une organisation imparfaite de la fabrication. Le surveillance de cette fabrication à l'usine du Marais-de-Lomme était insuffisante.

Dans ces conditions, le directeur de l'usine, M. de Lentaigne de Logivière, ingénieur, fut traduit, il y a trois semaines, devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation d'homicides et blessures par imprudence. Le Tribunal a rendu hier son jugement condamnant M. de Lentaigne à six cents francs d'amende. M. Marchand, président du Conseil d'administration de la Société, a été déclaré civilement responsable.

L'ex-avocat roubaisien est châtié

Le Tribunal a également rendu son jugement dans cette affaire qui avait été mise en délibéré il y a huit jours. Raymond Levrault, ex-avocat à Roubaix, poursuivi pour abus de confiance, a été condamné hier à deux mois de prison avec sursis.

Deux cambrioleurs en herbe

Henri Vromen, âgé de 10 ans, et Georges Decoene, 11 ans, dont nous avons relaté les agissements coupables dans un précédent numéro, ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel.

On se rappelle que le 16 février, ces deux bambins, prétextant qu'ils avaient laissé tomber un sou dans le soupirail de la cave, vinrent pleurnicher à la porte de l'épicerie de Mme Raisselle, rue de l'Eglise-St-Louis à Fives-Lille. Apitoyée, l'épicière descendit dans sa cave chercher le sou (qui n'y avait jamais été), ce pendant que Vromen et Decoene ouvraient le comptoir et y dérobaient une somme de 0,80.

Quelques jours plus tard, les deux mêmes garnements pénétraient dans le couloir de l'estaminet tenu par Mlle Durrman, montaient aux étages, ouvraient les portes des appartements au moyen d'une fausse clé apportée par Vromen, s'emparaient des pendules, réveils-matin, vêtements, etc..., et portèrent le tout chez Mme Delestrée, marchande de légumes, rue du Long-Pot. Pour décider cette dernière à recueillir leur butin, ils lui contèrent que leurs parents la priaient de recevoir ces objets en dépôt parce qu'ils déménageaient.

Ils quittèrent ensuite Mme Delestrée, non sans lui avoir volé quelques fruits et avoir tenté d'ouvrir son comptoir.

Poursuivis pour complicité de vol, Mme Delestrée a été acquittée. Quant à Vromen et Decoene, ils ont été confiés à l'Assistance publique.

Les mauvais camarades

Paul Scrève, 45 ans, journalier à Hellemes-les-Haubourdin, remorqueur, le 16 février, M. Leblanc, garçon brasseur, à qui il proposa de l'aider à porter ses tonneaux.

Dans un cabaret de la rue Baisse, M. Leblanc enlève son veston pour descendre une rondelle de bière dans la cave. Scrève, sous prétexte de lui prendre « une cigarette de tabac », fouilla ses poches et s'empara d'un portemonnaie contenant 35 francs.

Le Tribunal a condamné Scrève à 4 mois de prison.

Tribunal Correctionnel de Cambrai

Audience du 25 Février 1914

Après un accident de chemin de fer. — En octobre dernier, un train de marchandises, conduit par le mécanicien Weschent Alcide, et le chauffeur Petit Emile, entrait en gare de Busigny avec 2 minutes d'avance sur l'horaire, brûlant les signaux d'arrêt et allait heurter deux locomotives qui se trouvaient sur une voie de garage et dont la présence évita un tamponnement avec le train de la direction de Somain, stationné à cet endroit. Par une heureuse circonstance, le rapide de Paris, qui devait arriver au même moment, avait un léger retard, sans quoi une catastrophe pouvait se produire.

Les dégâts furent importants ; ils atteignirent près de 100.000 francs. Le conducteur du train de marchandises fut projeté hors de son fourgon et lancé sur la marquise de la gare. Il fut blessé au genou droit et eut des contusions internes.

Les prévenus Weschent et Petit, disent qu'au moment où les faits se produisirent, ils cherchaient leur panier de provisions et qu'ils n'avaient pas vu le disque d'arrêt fermé. Le Tribunal les condamne : Weschent à 8 jours de prison avec sursis et à 100 francs d'amende sans sursis ; Petit à 50 francs d'amende.

Voyage gratuit. — Dernièrement Dutilly Jules, demeurant à Armentières, escaladait une clôture de la gare de Cambrai et pénétrait sur les quais prenait place dans un train en partance pour Douai. Mais il avait été vu par un employé qui vint lui réclamer son billet. Dutilly n'en avait pas. Il déclara même avoir l'habitude de voyager ainsi. Il est condamné par défaut à 50 francs d'amende.

Le pain du pain. — Plusieurs boulangers de la région sont attraits devant le Tribunal pour avoir mis en vente des pains n'ayant pas le poids voulu. C'est d'abord le gérant de la boulangerie coopérative de Masnières, Surdeau Léonard, qui est en état de récidive. Il est condamné à 100 francs d'amende, à l'affichage du jugement. Un boulanger de Noyelles est condamné à 16 francs d'amende ; un de Marcoing, à 25 francs d'amende ; un autre boulanger de Cantaing à 50 francs d'amende. Un deuxième boulanger de Noyelles s'entend condamner à 32 francs d'amende.

Domestique infidèle. — Ayant été chargé par Mme Carpentier, sa patronne, de transport à Cléry, d'aller livrer une certaine quantité de charbon et de sable, Troemé Henri, domestique, conserva le produit de la vente, et abandonnant son attelage, il quitta le pays. Par défaut, Troemé, est condamné à 10 jours de prison et à 16 francs d'amende.

Braconnage. — Majot Louis, journalier à bois Couillet, où il braconnait. Il est condamné par défaut à un mois de prison et à 50 francs d'amende.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Audience du 28 février

En récidive. — Anna Meisen, vient de purger une condamnation pour ivresse. En sortant de prison, elle s'est empressée de recommencer.

Elle a été condamnée à une nouvelle peine de 20 jours de prison.

Procès de chasse. — MM. Moisson et Cuniéet, poursuivis par M. Napoléon Courcut, pour délit de chasse, sont acquittés.

Il en est de même de M. Adrien, poursuivi par la Société de Saint-Monelin.

Tribunaux d'Enfants

A DUNKERQUE

Le Tribunal civil de Dunkerque jugera, le vendredi après-midi, les jeunes délinquants. Comme le veut la loi, les audiences ne seront pas publiques.

Le tribunal recherche des personnes de bonne volonté qui voudront bien visiter de temps en temps les jeunes gens qui auront été jugés et veiller à leur amendement.

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

GRAND THEATRE

Comme nous l'avons annoncé nous aurons la mardi 10 mars une représentation de grand gala de « Faust » avec le concours de Mlle Elea Bland, la célèbre cantatrice de l'Opéra Impérial de Vienne, dans le rôle de Marguerite qu'elle a eu l'insigne honneur d'interpréter en présence de L. M. U. l'empereur François-Joseph, et l'impératrice d'Autriche. Dans le rôle de Méphisto nous aurons M. Fernand Beer, de l'Opéra, notre sympathique concitoyen.

La location pour ce gala sera ouverte à partir du samedi 7 mars.

On nous annonce également comme très prochainement une représentation de gala au profit de la Caisse des Amis solidaires des Employés municipaux de la Ville de Lille, « Carmosine », conte romanesque, en 4 actes, de Février, dont la création à Lille sera faite par Mlle Lamber Wuillaume, créatrice du rôle de Carmosine à Paris et M. Dechesnes, 1er ténor du Théâtre Royal de Liège.

CHORAL « LES XXX »

On nous annonce que le Choral Les XXX organise pour le dimanche 5 avril prochain, dans la salle de la Société Industrielle, une grande solennité artistique.

Nous en donnerons ultérieurement le programme qui paraît devoir obtenir un très grand succès.

Programme des Spectacles

GRAND THEATRE

Ce soir, lundi, à Theatre et demie, continuation des représentations du grand succès, « La chasse Susanne », la fameuse opérette que tout Lille a fêtée avec son interprète aimé, M. Vitry et toute notre vaillante troupe d'opérette. Le spectacle commencera par « Poil de Carotte », drame en un acte avec le concours de M. Portal, M. Bemys, Lefèvre et Coumont.

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, la location pour le gala du 10 mars sera ouverte ce samedi 7 mars à 10 heures du matin. Ajoutons que cette représentation a lieu avec le concours de Mlle Elea Bland du Théâtre Impérial de Vienne, et M. Fernand Beer, de l'Opéra.

Au premier jour, création de Carmosine », le chef-d'œuvre de Février, avec le concours de Mlle Lamber, Wuillaume, créatrice du rôle au théâtre de la Gaîté Lyrique, et M. Dechesnes, 1er ténor des théâtres royaux de